

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°249 - S

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Nous, Maire de la Commune de DECHY,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'interdire l'utilisation des terrains de football,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : L'utilisation des terrains de football au stade BIEGANSKI est INTERDITE pour les matchs et tout entraînement, le dimanche 29 octobre 2023.

Article 2 : Monsieur le Président du Club de Football U.S. DECHY est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au responsable des services techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY,
Le 26 octobre 2023

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 27 octobre 2023

Jean-Michel SZATNY